



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

Rodez, le 25 octobre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Traitement des pollutions des sols sur le bassin de Viviez
Le comité technique a rendu ses propositions ce mercredi 10 octobre**

Le comité technique, chargé d'analyser les résultats de la campagne de prélèvements dans les jardins de Viviez et du hameau du Crouzet à Aubin, a présenté ce mercredi 10 octobre, en mairie de Viviez, ses propositions au comité de pilotage présidé par M. le Sous-Préfet de Villefranche-de-Rouergue.

La méthodologie retenue tient compte des teneurs en plomb, cadmium, zinc et arsenic naturellement présentes dans les sols (environnement local témoin) et des teneurs réellement constatées dans les jardins.

Cette méthodologie permet de proposer lorsque cela est nécessaire :

- des mesures de réhabilitation (pour les parcelles ayant fait l'objet de prélèvements) comme des travaux d'excavation sur tout ou partie du jardin sur une hauteur de 30 à 50 cm,
- des mesures de conservation de la mémoire (pour l'ensemble des parcelles concernées) telles que la mise en place de servitudes d'utilité publique ou de secteurs d'information sur les sols.

La qualité du travail du comité technique a été saluée par les services de l'État, les élus et les industriels.

Les représentants d'UMICORE présents ont précisé que sur la base de ces propositions et de la première estimation des coûts associés, le comité exécutif de la société UMICORE statuera, avant la fin d'année, sur le niveau de sa participation à cette opération.

La communication des résultats des prélèvements à chaque propriétaire sera ensuite réalisée.

Pour rappel :

- Le Ministère de la transition écologique et solidaire (sur demande du maire de Viviez) a mandaté en 2016 le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour mener une enquête de terrain approfondie auprès des particuliers propriétaires des parcelles susceptibles d'être polluées dans la zone de Viviez et d'Aubin.
- À la suite de cette enquête, la société UMICORE a fait procéder en 2017, à une campagne de prélèvements et d'analyses des sols afin d'évaluer les niveaux de pollution.
- À l'initiative de la Préfecture de l'Aveyron, un comité de pilotage sous l'égide de M. le Sous-Préfet de Villefranche-de-Rouergue, constitué de services de l'État (Ministère, Préfecture, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, DREAL, et Agence Régionale de Santé, ARS), de collectivités (Mairies de Viviez et d'Aubin), du conseil départemental de l'Aveyron et des industriels (UMICORE et SECHE), est chargé de conduire le projet relatif au traitement des pollutions des sols sur le bassin de Viviez.
- Un comité d'experts, composé de l'ARS, du BRGM et de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), analyse les données et propose les actions à mettre en œuvre.

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30*



Préfet de l'Aveyron